

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 37



N°188

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DÉCEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 21 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : LESERRE José, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Christiane DESCAMPS
Madame Solène DA SILVA
Madame Maryse EMEL
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Katalyne BELAIR
Madame Nadège NIFEUR
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Franck LE ROY
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Jean-Paul Gilly

OBJET : Fixation des tarifs des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la Législation Funéraire,

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, notamment l'article 121 ;

Vu la délibération n° 254 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016 portant fixation des tarifs des concessions et des droits d'occupation dans le caveau provisoire,

Considérant que la suppression des taxes funéraires depuis la loi de finances 2021, portant sur les convois d'inhumations / crémations, génèrent une perte de recette depuis cette date, sans aucune contrepartie.

Considérant que la Commune doit en outre, faire face à un certain nombre d'autres obligations en matière de funéraire, qui se traduisent par des coûts accrus, comme par exemple la prise en charge des obsèques de personnes indigentes et /ou isolées, la réalisation des reprises des concessions et l'installation d'équipements à venir (ossuaire, columbariums, système informatique avec cartographie intégrée, etc...).

Considérant que la modernisation du fonctionnement du cimetière nécessite des investissements importants pour la Commune.

Considérant que la Ville doit procéder à une hausse uniforme de toute l'offre de service au regard de l'inflation depuis 2016, date de la dernière revalorisation tarifaire.

Adoption à la majorité par 35 pour, 6 contre (Sofienne KARROUMI, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 6 se sont abstenus(Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Zishan BUTT, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 3 ne prennent pas part au vote(Yasmina BAZIZ, Véronique DAUVERGNE, Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO)

DELIBERE :

RAPPORTE la délibération n°254 du Conseil municipal du 15 décembre 2016 portant fixation des tarifs des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire.

DECIDE de fixer les tarifs et la durée des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une révision automatique chaque 1er janvier, à partir de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE, sans avoir besoin d'une nouvelle délibération.

DECIDE de revaloriser les tarifs de la manière suivante :

Durée	Anciens Tarifs	Nouveaux tarifs
Concessions		
10 ans	105,00 €	111,00 €
30 ans	329,00 €	365,00 €
50 ans (2m ²)	1008,00 €	1118,00 €
50 ans (3m ²)	1097,00 €	1217,00 €
Columbarium		
10 ans	297,00 €	313,00 €
15 ans	435,00 €	482,00 €
Caveau provisoire		
Tarif à la journée	7,00 €	8,00 €
Tarif au-delà du 90ème jour		15,00 €

DIT que les concessions sont indéfiniment renouvelables aux prix du tarif en vigueur au moment de leur renouvellement. Le concessionnaire lui-même, ou si celui-ci est décédé, les ayants droit directs peuvent demander le renouvellement.

DIT que les recettes des concessions du cimetière (caveau et columbarium) iront intégralement au budget communal.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant a signé tout document relatif à cette délibération

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de cette délibération

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 22/12/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20231221-Imc133973-DE-1-1

Publiée le : 22/12/23

Certifiée exécutoire : 22/12/23

Le Maire,



Karine FRANCKET

